

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AVESNES SUR HELPE**

2023 - 065

- Nombre de Conseillers Municipaux

27

- Date de la convocation

26	09	23
----	----	----

L'an 2023, le 3 octobre à 18 H 00, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

Etaient présents : M. SEGUIN Sébastien (maire), M. BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire, Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, Mme HUBIERE Anne-Lise, Adjointe au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, M. CASTEL Christian, M. HANCHART Gilles, Mme COLNOT Christine, , Mme CABOOR Sylvie, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, Mme LEMAIRE Christiane, Mme MENET Cathy.

Représentés par procuration : Mme OUCI Mokhtaria (par Mme BERTRAND), M. FORGEZ Pascal (par Mme DUCARNE), M. BOURGE Jimmy (par Mme COLNOT), Mme CATTELOT Anne-Laure (par Mme Anne Lise HUBIERE), M. LEMMEN Felix (par M. ROUSSELLE), M. LESCUT Franck (par M. Bruno VION), M. LEFUR Philippe (par Mme MENET)

Absents excusés : M. BLARET Jean, M. PEROT Loïc, Mme ARIOUA Melissa, M. GUERTZMANN Gérard,

OBJET : Décision modificative N°10 : Abondement du chapitre 024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une immobilisation a été vendue par la mairie d'Avesnes-sur-Helpe au cours de l'année 2023, il s'agit du Tracteur tondeuse KUBOTA à 12 500€.

La prévision budgétaire au chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations" doit apparaître sur le budget de la ville, et être justifiée par une promesse d'achat émanant d'acquéreur potentiel, par tout document permettant d'établir que la vente se caractérise par de fortes probabilités de réalisation au cours de l'exercice, ou bien tout document attestant la vente.

De ce fait, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réaliser les ajustements budgétaires, en ouvrant le chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations » en recette d'investissement de 12 500,00€ et d'abonder le chapitre 020 « Dépenses imprévues » de même montant comme suit :

Imputations	Ouvrir	Réduire
R I 024 024 OPFI Produits des cessions d'immobilisations	+12 500,00€	
D I 021 2138 625 Immobilisations corporelles	+12 500,00€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Pour extrait conforme
Le Maire

Publié sur le site le 05 octobre